

DDTM 85 / SUR  
22 MARS 2018  
Arrivée

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Syndicat Mixte

« Yon et Vie »

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 15 MARS 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BATIOU

*Membres représentants La Roche sur Yon Agglomération et la Communauté de Communes Vie et Boulogne.*

**Titulaires présents :** ALLAIN Sébastien - AUBIN-SICARD Anne - BARRÉ-IDIER Bernadette - BATIOU Guy - BATIOU Jean-Louis - BOUARD Luc - CHABOT Jean-Marie - DARNICHE Philippe - DURAND Sylvie - FAVREAU Laurent - GABORIAU Philippe - GABORIEAU Roger - GUILLEMAND Marlène - GUYAU Luc - LEJEUNE Patricia - PEROYS Jacques - PLISSONNEAU Guy - POIRIER-COUTANSAIS Geneviève - PORTE Philippe - QUENAULT Bernard - RAYNAUD Françoise - RIVOISY Gérard - ROIRAND Sabine - ROTUREAU Jacky - ROY Franck - SOULARD Joël - TENAUD Gérard.

**Absents donnant pouvoir :**

ABDALLAH Malik donne pouvoir à ALLAIN Sébastien  
AIRIAU Guy donne pouvoir à TENAUD Gérard  
BESSEAU Jacques donne pouvoir à BOUARD Luc  
BRUNAUD-SEGUEIN Nathalie donne pouvoir à POIRIER-COUTANSAIS Geneviève  
DURAND Patrick donne pouvoir à DURAND Sylvie  
GOSSELIN Nathalie donne pouvoir à AUBIN-SICARD Anne  
GUERET Jany donne pouvoir à PEROYS Jacques  
GUERINEAU Jean-Michel donne pouvoir à GABORIAU Roger  
HERVOUET Daniel donne pouvoir à ROIRAND Sabine  
MANDELLI Didier donne pouvoir à PLISSONNEAU Guy

**Absents Excusés :** BLANCHARD Joël - CHAMARD Jean-Marie - GUILLET Dominique - MORINEAU Pascal - MORNET Marie-Leszcynska - Régis PLISSON - RABILLER Patricia.

**Absents :** AUNEAU Jean-Yves - CHARRIEAU Anita - DAVID Yannick - GARNON Emmanuel.

**Secrétaire de séance :** BARRÉ-IDIER Bernadette.

*Date de la convocation : 8 mars 2018.*

**N°11 – AVIS SUR LE PC de construction d'une centrale photovoltaïque déposé par Vendée Energie sur la commune de LA ROCHE SUR YON.**

**Rapporteur :** Jacques PEROYS

Le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie a reçu des services de l'Etat, le 26 janvier dernier, un dossier de permis de construire porté par VENDEE ENERGIE pour une centrale photovoltaïque située au lieu-dit Sainte Anne, sur le territoire de la commune de LA ROCHE SUR YON. Il s'agit d'1 seule parcelle de 7,13 ha classée en UEd et 1AUL AUL au PLU de La Roche sur Yon où sont autorisés notamment « les ouvrages de production d'énergie électrique et d'énergies renouvelables ». La parcelle correspond au site de l'ancienne Installation de Stockage de Déchets Inertes (décharge de Sainte Anne), desservi via la RD 37.

La production totale de la centrale prévue est de 4 960 MWh/an (soit l'équivalent de 1760 foyers). Le projet sera proposé à l'appel à projets de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) appelé AO CRE 4. Pour les projets sélectionnés, les exploitants bénéficieront d'un tarif minimum de rachat de l'électricité produite. La notation des offres se fera selon plusieurs critères : Prix de rachat proposé, Impact carbone du projet, Pertinence environnementale, Nécessité ou non de réaliser un défrichement et détention du permis de construire.

**Cet avis est demandé au titre du R.423-9 du Code de l'Urbanisme :** « Lorsque le projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier est transmis aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés en application du V de l'article L. 122-1 du code de l'environnement dans la semaine qui suit le dépôt. »

Ce dossier a été étudié par le groupe SCoT/PLU dans sa réunion du 14 mars dernier qui a émis un avis favorable sur ce dossier de permis de construire d'une centrale photovoltaïque sur le site de Sainte Anne à La Roche sur Yon, dont les dispositions réglementaires sont compatibles avec les orientations du SCoT.

Après discussion et délibération :

Vu les articles R.423-9 du Code de l'Urbanisme et L.122-1 du Code de l'environnement,  
Vu la délibération du Comité Syndical du 8/12/2016 approuvant le SCoT du Pays Yon et Vie,  
Vu la notification du dossier de permis de construire reçue le 26 janvier 2018,

Considérant que ce projet :

- contribue au développement des énergies renouvelables sur le territoire,
- s'implante sur un ancien site d'enfouissement de déchets qui ne peut être valorisé ni en agriculture ni pour l'habitat,
- ne porte pas préjudice à l'activité agricole,
- ne porte pas atteinte à la trame verte et bleue,

Considérant l'avis favorable émis par le groupe SCoT/PLU en date du 14/03/2018,

Le Comité Syndical décide :

- d'émettre un avis favorable sur ce dossier de permis de construire d'une centrale photovoltaïque sur le site de Sainte Anne à La Roche sur Yon, dont les dispositions réglementaires sont compatibles avec les orientations du SCoT opposable du Pays Yon et Vie,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents liés et nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération est sans incidence financière.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, adopte cette question à l'unanimité des votants.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE PRESIDENT DU SYNDICAT

Jean-Louis BATIOU

